



Enquête publique Commune d'Icogne

Homologation de la mise à jour du plan des secteurs archéologiques sur le territoire d'Icogne

Conformément à la législation relative à la protection de la nature, du paysage et des sites (art. 20 al. 3 LcPN, art. 16 al. 1 et 27 al. 4 OcPN), le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, par l'Office cantonal d'archéologie (Service de la culture), soumet à l'enquête publique, pendant trente jours, le dossier relatif à l'homologation des nouveaux secteurs archéologiques, sis sur le territoire de la Commune d'Icogne.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal les jours ouvrables de 14h00 à 16h30. Le dossier peut être aussi consulté auprès de l'Office cantonal d'archéologie, rue de la Piscine 10, 1950 Sion, du lundi au vendredi de 8h à 12h. Les oppositions dûment motivées doivent être adressées, par écrit, en deux exemplaires, sous plis recommandé, à l'Office cantonal d'archéologie, dans un délai de trente jours suivant cette publication.

Icogne, le 29 octobre 2021

L'Administration communale

